



SNUipp-FSU 58
Bourse du Travail
2 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
snu58@snuipp.fr
03-86-36-94-46

A Nevers, le 15 juin 2018

**A Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre**
Place Saint-Exupéry
58000 Nevers

Objet : modalités d'accès à la hors-classe

Madame la Directrice Académique,

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 avec un barème reposant sur deux éléments, l'ancienneté dans la plage de promotion et l'avis du supérieur hiérarchique ainsi que l'absence de décision concernant le taux de promotions suscitent de nombreuses interrogations.

Les trois appréciations possibles des avis émis, « très satisfaisant », « satisfaisant » et « à consolider », sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier. Cette diversité d'avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux enseignants. De surcroît ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

Les enseignants ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe. Le système éducatif français a la chance d'avoir des enseignants investis, qui font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et qui s'évertuent avec peu de moyens à faire réussir tous les élèves. Aussi, nous vous demandons donc de mettre par principe l'appréciation « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la hors-classe.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière d'enseignant des écoles, désavantageant ainsi fortement les anciens instituteurs. Nous vous demandons que cette injustice soit réparée et qu'en cas d'égalité de barème l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière sans distinction.

En vous remerciant par avance de la réponse que vous pourrez nous apporter, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

Coralyse MAZZOTTI

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU